



1005402601

DATE DEPOT : 2010-06-24

NUMERO DE DEPOT : 54026

N° GESTION : 1998B19144

N° SIREN : 421257270

DENOMINATION : 21 CENTRALE PARTNERS

ADRESSE : 9 AV HOCHE 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/05/25

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
RENOUVELLEMENT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLAN

98319144

21 CENTRALE PARTNERS



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.427.925 Euros
Siège social : 9, avenue Hoche - 75008 PARIS
RCS PARIS 421 257 270

G.F.C. des Comptes
I
24 JUIN 2010
N° DE DÉP. 54026

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 MAI 2010**

PG 25.05.10 05; SA

L'an deux mille dix
Le Mardi 25 Mai à 11 heures

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social : 9, avenue Hoche - 75008 Paris, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Robin HOLLAND-MARTIN préside la séance en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Messieurs Philippe PAILLART et Gérard PLUVINET, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François BARBIER est choisi comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent 95.194 actions, soit plus du quart du capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- la copie de la lettre de convocation adressée scus la forme recommandée avec accusé de réception au Commissaire aux Comptes
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
- les rapports du Commissaire aux Comptes
- le rapport du Directoire
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis le Président déclare que le rapport du Directoire, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

SECRET
1950

2

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du directoire, rapport du conseil de surveillance, rapport général du commissaire aux comptes ;
2. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et des conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du Code de Commerce ;
3. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
4. Affectation du résultat ;
5. Fixation des jetons de présence ;
6. Nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance ; ✓
7. Renouvellement des mandats des membres du conseil de surveillance ; ✓
8. Examen du rapport du Directoire rendant compte des conditions d'exercice des droits de vote

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2009 et avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au directoire et au conseil de surveillance de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 898.571 € comme suit:

- réserve légale : 7.985,03 €
- dividende distribué aux actionnaires : 649.229,90 €
- report à nouveau : 241.356,07 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 6,82 € par action.

Il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été de :

	Dividende global	Dividende par action	Eligibilité Traitement à 40%
Exercice 2008	649 229,90	6,82	Eligible
Exercice 2007	310 335,70	3,26	Eligible
Exercice 2006	281 777,20	2,60	Eligible

TROISIEME RESOLUTION – FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence alloués aux Membres du Conseil de Surveillance à 56.000 €.

QUATRIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce approuve et ratifie, le cas échéant, les conventions mentionnées dans ce rapport, étant précisé que les actionnaires intéressés par lesdites conventions ne prennent pas part au vote et que leurs actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée d'une année expirant lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 les mandats de membres du Conseil de surveillance de Messieurs Alessandro Benetton, Robert Holland-Martin, Philippe Bouvard, Laurent Dassault, Philippe Paillart, Jean-Louis Masurel.

SIXIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Michel Léonard en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée d'un an venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

SEPTIEME RESOLUTION – RAPPORT DU DIRECTOIRE RENDANT COMPTE DES CONDITIONS D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

L'Assemblée Générale prend acte du rapport établi par le Directoire conformément à l'article 314-101 du Règlement Général de l'AMF et rendant compte des conditions d'exercice par la société de gestion des droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les FCPR qu'elle gère.

HUITIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR FORMALITES

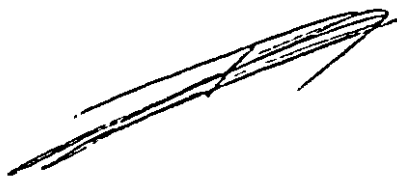
L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs



R. Paillart

Robert Holland-Martin

Le Secrétaire





3
4